



WP3 : Programme de formation par simulation

Intitulé du module : Module 1 : Comprendre l'environnement urbain – Mise en œuvre de la conception universelle

Introduction au module

Ce module fait partie du programme de formation par simulation ACT4DYS (WP3), développé pour donner aux animateurs jeunesse et aux formateurs les moyens de devenir des guides efficaces en matière de développement urbain inclusif pour les personnes en situation de handicap. Ce programme répond à un besoin urgent : trop d'espaces urbains continuent d'empêcher les jeunes en situation de handicap de participer pleinement à la vie publique, malgré les obligations claires découlant des cadres internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Le module 1 (Comprendre l'environnement urbain : mettre en œuvre la conception universelle) pose les bases conceptuelles et pratiques de l'ensemble du programme de formation. Il présente la conception universelle (CU) à la fois comme une philosophie de conception et comme un impératif fondé sur les droits, en explorant comment ses sept principes fondamentaux peuvent être appliqués pour créer des environnements urbains accessibles, équitables et accueillants pour tous, indépendamment de l'âge, des capacités ou de l'origine.

À qui s'adresse ce module ?

Ce module s'adresse principalement aux animateurs jeunesse, aux formateurs de jeunes, aux défenseurs des droits des personnes en situation de handicap, aux urbanistes et aux autres acteurs impliqués dans l'aménagement des environnements urbains et l'accompagnement des jeunes. Aucune connaissance spécialisée préalable n'est requise ; le module est conçu pour être accessible à des professionnels issus de divers horizons.

Qu'allez-vous apprendre ?

À l'issue de ce module, vous serez en mesure de :

- Décrire les concepts fondamentaux du développement urbain et leur lien avec l'inclusion et l'accessibilité ;
- D'expliquer les sept principes de la conception universelle et de les appliquer pour proposer des solutions concrètes aux obstacles à l'accessibilité ;
- Identifier les obstacles courants auxquels sont confrontés les jeunes en situation de handicap dans les espaces urbains : physiques, sociaux et comportementaux ;

- Analyser des études de cas concrets pour évaluer le caractère inclusif de différents environnements urbains ;
- Collaborer efficacement avec divers acteurs dans le cadre de processus d'urbanisme inclusifs ;
- Mettre en pratique vos acquis dans le cadre d'un scénario de simulation : repenser l'aménagement d'un parc réel afin de le rendre accessible et inclusif pour tous.

Comment ce module est-il structuré ?

Le module est organisé en quatre sections interconnectées, suivant la structure établie pour tous les scénarios ACT4DYS :

- Introduction au sujet et connaissances théoriques : concepts fondamentaux, notamment les principes de la conception universelle, les transports durables et les espaces adaptés aux jeunes, fondés sur la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (relative aux droits des personnes handicapées e des Nations unies, CRPD) et les Objectifs de développement durable (ODD) ;
- Connaissances pratiques et perspectives : expériences vécues par des jeunes en situation de handicap, projets urbains inclusifs couronnés de succès (par exemple, les « Superblocks » de Barcelone, le programme « Design for All » en Norvège) et le rôle des animateurs jeunesse en tant que défenseurs ;
- Scénario de simulation : « Vrijbroekpark 2.0 – Améliorons-le ! » : un défi de conception collaborative où des équipes pluridisciplinaires repensent un véritable parc belge, en appliquant les principes de conception universelle (UD) dans le cadre d'un sprint structuré et basé sur les rôles ;
- Ressources : un glossaire, une bibliographie, deux fiches d'activité, une grille d'évaluation, un guide du formateur, ainsi que des liens vers le portfolio en ligne ACT4DYS et vers des podcasts, des cours et des lectures recommandés.

Ce module s'inscrit dans le cadre plus large du kit de formation

Le programme de formation ACT4DYS comprend quatre scénarios élaborés par le consortium du projet. Ce premier module fournit les connaissances fondamentales qui sous-tendent l'ensemble du programme. Il est suivi du scénario 2 (Améliorer les transports alternatifs), du scénario 3 (Créer des espaces publics adaptés aux jeunes) et du scénario 4 (l'outil d'évaluation urbaine). Tout au long du processus d'élaboration, le Forum européen des personnes handicapées (EDF), l'organisation qui représente les personnes en situation de handicap au niveau européen, a examiné l'ensemble des supports afin de s'assurer qu'ils respectent les normes d'inclusion et d'accessibilité conformes au « Universal Design for Learning » (conception universelle de l'apprentissage) et aux WCAG 2.2.

Ce kit de formation renforce les capacités des animateurs jeunesse de cinq pays européens à promouvoir un développement urbain inclusif pour les personnes en situation de handicap, en combinant des méthodes d'éducation non formelle, des simulations pratiques et une évaluation rigoureuse par les pairs afin d'offrir un apprentissage à la fois pertinent et transposable dans la pratique.

Module développé par M. Begoña Arenas de l'ITC.



Ce scénario est disponible sous [licence Creative Commons Attribution 4.0 International \(CC BY 4.0\)](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/).

Introduction au sujet

Les environnements urbains sont des écosystèmes complexes façonnés par les infrastructures, les politiques, la culture et les besoins des communautés. Cela est particulièrement vrai pour les jeunes adultes qui évoluent dans ces espaces au cours de phases cruciales de leur développement personnel et social. À mesure que les villes continuent de s'étendre, la demande d'espaces urbains inclusifs, accessibles et durables devient de plus en plus pressante. Ce module commence par explorer les concepts fondamentaux du développement urbain et le rôle essentiel de la conception universelle (CU) pour garantir que les villes soient accueillantes et fonctionnelles pour tous, en particulier pour les jeunes en situation de handicap.

L'urbanisme a souvent été guidé par des objectifs tels que l'efficacité, la fluidité du trafic et la croissance économique. Dans la pratique, cela s'est traduit par une conception des villes axée sur la voiture, les grandes zones commerciales et la rapidité des déplacements, plutôt que sur les besoins quotidiens de tous les habitants. En conséquence, de nombreux espaces publics, bâtiments et réseaux de transport n'ont pas été conçus dans une optique d'accessibilité. Cela a créé des obstacles pour les jeunes en situation de handicap, limitant leur accès à l'éducation, à l'emploi, aux loisirs et aux possibilités de participer pleinement à la vie communautaire. Cette exclusion non seulement viole les principes des droits de l'homme, tels que ceux énoncés dans la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, mais empêche également les villes de bénéficier des points de vue et des contributions de tous leurs habitants.

La conception universelle exige une approche proactive de l'accessibilité. Plutôt que d'adapter a posteriori les environnements pour répondre à des besoins spécifiques, la conception universelle met l'accent sur la conception d'espaces intrinsèquement utilisables par le plus grand nombre, indépendamment de l'âge, des capacités, du handicap ou de l'origine (Steinfeld & Maisel, 2012). Cette approche s'inscrit dans le droit fil du modèle social du handicap, qui considère le handicap comme le résultat de barrières environnementales et sociétales plutôt que de déficiences individuelles (Oliver, 1996).

L'importance d'un aménagement urbain inclusif est soulignée par des cadres internationaux tels que la [Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées \(CRPD\)](#) et les [Objectifs de développement durable \(ODD\)](#). L'article 9 de la CRPD oblige les pays à supprimer les barrières à l'accès dans l'environnement physique, les transports et les équipements publics (Nations unies, 2006). De même, l'ODD n° 11 vise à rendre les villes inclusives, sûres, résilientes et durables, en mettant particulièrement l'accent sur l'accessibilité pour les populations en situation de vulnérabilité (Nations Unies, 2015).

Les jeunes en situation de handicap sont confrontés à des défis particuliers en milieu urbain, notamment l'inaccessibilité des transports publics, le manque d'espaces adaptés aux jeunes et les possibilités limitées d'engagement civique. Pour relever ces défis, il est nécessaire de disposer d'une compréhension nuancée des dimensions à la fois physiques et sociales de la vie urbaine. Cela exige également une collaboration entre les urbanistes, les animateurs jeunesse, les défenseurs des droits des personnes en situation de handicap et les décideurs politiques.

Comme l'illustre la figure 1, ce module jette les bases d'une telle collaboration en dotant les participants des connaissances et des outils nécessaires pour évaluer de manière critique les environnements urbains à travers le prisme de la conception universelle, en mettant particulièrement l'accent sur les expériences vécues et les besoins des jeunes en situation de handicap.

*Figure 1 : Application des principes de conception urbaine par ACT4DYS.
Élaboration propre.*



Ce module présente les concepts clés, explore les défis concrets et prépare les apprenants à participer à un scénario de simulation dans lequel ils mettront en pratique leurs connaissances pour concevoir des solutions urbaines inclusives.

Module 1 – CONNAISSANCES THÉORIQUES

Cette section explore les concepts, théories et principes fondamentaux qui sous-tendent le développement urbain inclusif pour les personnes en situation de handicap, en mettant l'accent sur la conception universelle, les transports durables

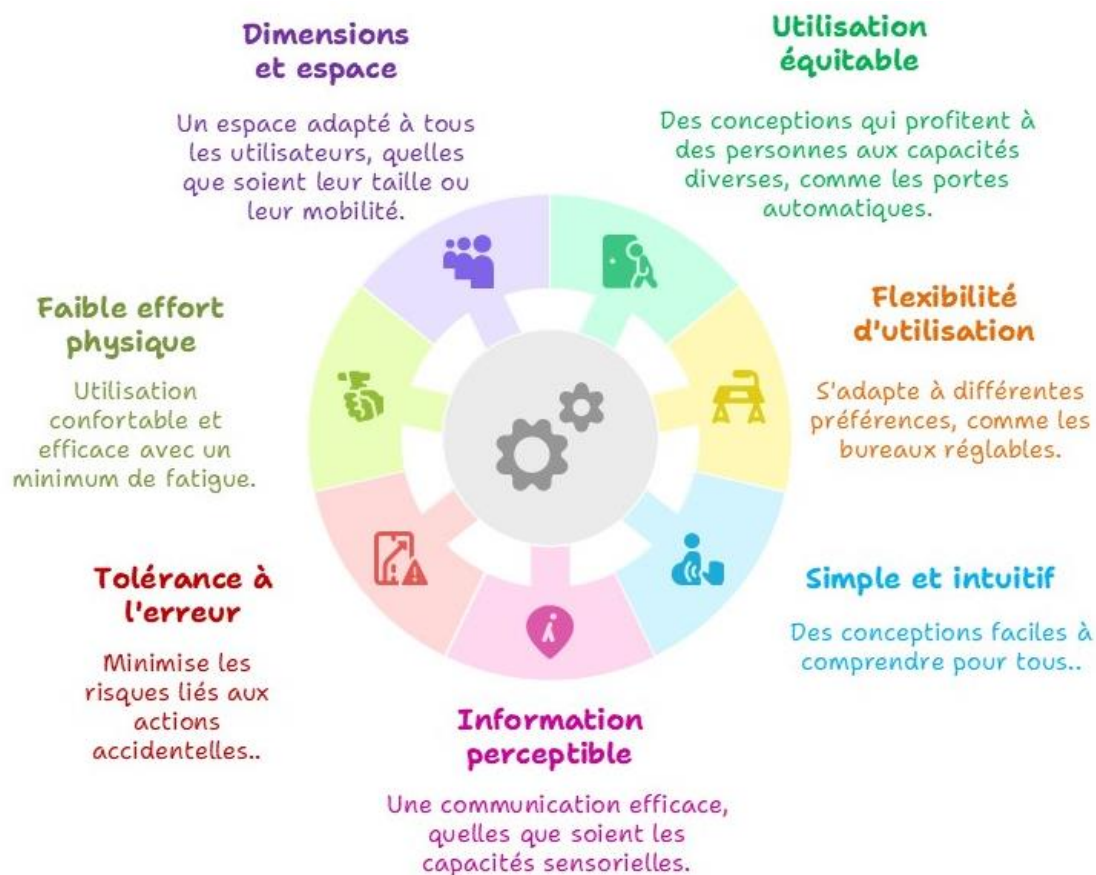
et les espaces adaptés aux jeunes. Ces fondements théoriques fournissent aux participants les outils analytiques nécessaires pour aborder de manière critique les environnements urbains et proposer des solutions inclusives.

1. Principes de la conception universelle

La conception universelle (CU) est une philosophie de conception proactive qui vise à créer des environnements, des produits et des systèmes utilisables par tous, dans la mesure du possible, sans nécessiter d'adaptations ultérieures ni de solutions spécialisées (Mace, 1998). Plutôt que de se concentrer uniquement sur l'adaptation aux personnes en situation de handicap une fois que les obstacles sont apparus, la conception universelle encourage une réflexion inclusive à toutes les étapes d'un projet, de la planification et de la conception à la mise en œuvre et à l'évaluation. Cela garantit que la diversité en matière de capacités, de handicaps, d'âges et d'expériences est prise en compte tout au long du processus de développement.

Comme l'illustre la figure 2, les sept principes de la conception universelle (Connell et al., 1997) constituent un guide fondamental pour un aménagement urbain inclusif :

Figure 2 : Principes de la conception universelle. Adapté de Connell et al., 1997.



Ces principes ne constituent pas des listes de contrôle normatives, mais plutôt des objectifs de conception qui encouragent une réflexion inclusive. Ils sont particulièrement pertinents dans les contextes urbains où des populations diverses interagissent avec des infrastructures communes :

1. **Utilisation équitable** : la conception est utile et accessible aux personnes présentant des capacités et des handicaps variés. Par exemple, les portes automatiques profitent aux utilisateurs de fauteuils roulants, aux parents avec des poussettes et aux personnes transportant des objets lourds.
2. **Flexibilité d'utilisation** : la conception s'adapte à un large éventail de préférences, de capacités et de handicaps individuels. Les bureaux à hauteur réglable ou la signalétique multilingue en sont des exemples.
3. **Utilisation simple et intuitive** : la conception est facile à comprendre, quels que soient l'expérience, les connaissances, les compétences linguistiques ou le niveau de concentration de l'utilisateur.
4. **Informations perceptibles** : la conception communique efficacement les informations nécessaires à l'utilisateur, quelles que soient les conditions ambiantes ou les capacités sensorielles de ce dernier (par exemple, signalétique visuelle et tactile).
5. **Tolérance à l'erreur** : la conception minimise les risques et les conséquences négatives d'actions accidentelles ou involontaires.
6. **Faible effort physique** : la conception permet une utilisation efficace et confortable, avec un minimum de fatigue.
7. **Dimensions et espace pour l'accès et l'utilisation** : des dimensions et un espace appropriés sont prévus pour l'accès, la portée, la manipulation et l'utilisation, quelles que soient la taille, la posture ou la mobilité de l'utilisateur.

Par exemple, les réseaux de transports publics qui intègrent les principes de la conception universelle peuvent inclure des bus à plancher surbaissé, des revêtements de sol tactiles et des annonces sonores aux arrêts. Ces caractéristiques profitent non seulement aux personnes en situation de handicap, mais aussi aux personnes âgées, aux enfants et aux personnes ne parlant pas la langue locale.

Il est important de noter que la conception universelle s'inscrit dans le modèle social du handicap, qui recadre le handicap comme le résultat de barrières environnementales et sociétales plutôt que de déficiences individuelles (Oliver, 1996). Ce modèle transfère la responsabilité de l'individu vers le système, en soulignant la nécessité de supprimer les obstacles dans l'environnement bâti, la communication et les attitudes sociales.

En matière d'urbanisme, mettre en œuvre l'UD signifie concevoir des parcs, des trottoirs, des logements, des bâtiments publics et des espaces de loisirs qui soient accessibles et accueillants pour tous. Cela implique également d'associer les

personnes en situation de handicap au processus afin de s'assurer que leurs expériences vécues alimentent des solutions inclusives (Steinfeld & Maisel, 2012). Cette approche participative améliore non seulement les résultats en matière de conception, mais favorise également un sentiment d'appropriation et d'autonomisation au sein des groupes marginalisés.

2. Concepts liés au transport durable

Les transports durables constituent un élément clé du développement urbain inclusif. Ils désignent des systèmes respectueux de l'environnement, économiquement viables et socialement inclusifs (Banister, 2008). Pour les jeunes en situation de handicap, l'accès à des transports fiables et accessibles est essentiel pour participer à l'éducation, à l'emploi et à la vie sociale.

Concevoir des systèmes de transport selon les principes de l'aménagement universel (UD) garantit que les véhicules, les stations et les voies de circulation sont accessibles aux personnes présentant des handicaps moteurs, sensoriels et cognitifs. Cela inclut des aménagements tels que le pavage tactile, les annonces sonores, les bus à plancher surbaissé et une signalisation claire. L'intégration de ces aménagements profite non seulement aux personnes en situation de handicap, mais soutient également les personnes âgées, les parents avec des poussettes et toute autre personne confrontée à des difficultés de mobilité temporaires.

3. L'importance des espaces adaptés aux jeunes

Les espaces urbains adaptés aux jeunes sont des environnements qui favorisent le développement physique, émotionnel et social des jeunes. Ces espaces doivent être sûrs, accessibles et inclusifs, et permettre les loisirs, l'apprentissage et l'engagement civique. Pour les jeunes en situation de handicap, ces espaces doivent être conçus en accordant une attention particulière à l'accessibilité, à l'autonomie et aux possibilités d'interaction (Malone, 2002).

Les espaces inclusifs destinés aux jeunes contribuent à la cohésion sociale et donnent aux jeunes les moyens de participer à la vie communautaire. Ils servent également de plateformes de défense des droits et de leadership, permettant aux jeunes de façonner les environnements dans lesquels ils vivent. Les urbanistes, les animateurs jeunesse et les défenseurs des droits des personnes en situation de handicap doivent collaborer pour veiller à ce que ces espaces reflètent la diversité des besoins et des aspirations de tous les jeunes.

Connaissances pratiques et perspectives :

Si les cadres théoriques constituent le fondement d'un développement urbain inclusif, les connaissances pratiques sont essentielles pour traduire ces idées en actions concrètes. Cette section explore les expériences vécues par les jeunes en

situation de handicap en milieu urbain, met en avant des études de cas réussies et décrit les rôles des principales parties prenantes dans la promotion de pratiques urbaines inclusives et durables.

1. Comprendre les besoins des jeunes en situation de handicap

Les jeunes en situation de handicap sont souvent confrontés à des obstacles multiples et croisés en milieu urbain. Il s'agit notamment de transports inaccessibles, d'espaces publics mal conçus, d'un manque d'équipements de loisirs inclusifs et d'opportunités limitées de participation civique (UNICEF, 2013). Ces obstacles ne sont pas seulement physiques, mais aussi sociaux et liés aux mentalités, souvent enracinés dans un manque de sensibilisation ou de consultation.

Par exemple, un jeune en situation de handicap visuel peut avoir des difficultés à se déplacer en ville en l'absence de pavage tactile ou de signaux sonores aux passages piétons. De même, un jeune autiste peut se sentir submergé par des environnements bondés et bruyants s'il n'existe pas de zones calmes ou d'espaces adaptés aux besoins sensoriels (OMS, 2011). Pour répondre à ces besoins, il est nécessaire d'adopter une approche centrée sur l'utilisateur, qui implique les jeunes en situation de handicap dans la conception et l'évaluation des espaces urbains.

2. Études de cas de projets urbains inclusifs

Plusieurs villes ont mis en œuvre avec succès des initiatives urbaines inclusives pour les personnes en situation de handicap qui démontrent l'intérêt de la conception universelle :

- Le projet des « superblocs » de Barcelone réorganise les quartiers afin de donner la priorité aux piétons et de réduire la circulation, créant ainsi des espaces publics plus sûrs et plus accessibles (Mueller et al., 2020).
- L'initiative « Design for All » en Norvège intègre les principes de la conception universelle dans les politiques nationales d'aménagement du territoire, garantissant ainsi que l'accessibilité soit une exigence légale et de conception dès le départ (Bringolf, 2011).
- Le [portfolio en ligne](#) ACT4DYS comprend des exemples tels que des audits d'espaces publics menés par des jeunes, des ateliers de co-conception avec des jeunes en situation de handicap, et des aires de jeux inclusives qui favorisent l'interaction sociale et la mobilité.

Ces exemples montrent que la conception inclusive est non seulement réalisable, mais qu'elle améliore également la qualité de vie de tous les habitants.

3. Rôle des animateurs jeunesse et des autres parties prenantes

Les animateurs jeunesse jouent un rôle essentiel dans la promotion et la mise en œuvre d'un développement urbain inclusif. Ils font office d'intermédiaires entre les

jeunes et les décideurs, contribuant ainsi à faire entendre la voix des groupes marginalisés. Leurs responsabilités peuvent notamment inclure :

- Organiser des ateliers de conception participative.
- Aider les jeunes à réaliser des audits d'accessibilité.
- Faciliter le dialogue entre les jeunes, les urbanistes et les décideurs politiques.

D'autres parties prenantes peuvent collaborer pour veiller à ce que la conception inclusive soit intégrée à chaque étape du développement urbain. Les partenariats intersectoriels sont essentiels pour aligner l'expertise technique sur les besoins de la communauté.

4. Stratégies pour des pratiques urbaines durables et inclusives

Pour promouvoir des environnements urbains durables et inclusifs, les professionnels peuvent adopter plusieurs stratégies :

- Planification participative : impliquer les jeunes en situation de handicap dans toutes les phases de la conception et de la prise de décision.
- Intégration dans les politiques : intégrer les principes de l'aménagement urbain inclusif dans les réglementations d'urbanisme locales et nationales.
- Renforcement des capacités : former les professionnels et les membres de la communauté aux pratiques de conception inclusive.
- Suivi et évaluation : utiliser des outils tels que les audits d'accessibilité et les retours d'expérience des usagers pour évaluer et améliorer les espaces urbains.

Ces stratégies garantissent que l'inclusion n'est pas une considération secondaire, mais une valeur fondamentale du développement urbain.

Lien avec le scénario de simulation :

Le scénario de simulation intitulé « Vrijbroekpark 2.0 – Améliorons-le ! » constitue une application dynamique et pratique du contenu du module. Il permet aux participants, principalement des animateurs jeunesse, de s'engager dans un défi de conception collaborative intégrant les principes de conception universelle, l'urbanisme inclusif et la durabilité. Le scénario est structuré de manière à refléter les processus réels de développement urbain, encourageant ainsi la réflexion critique, le travail d'équipe et la créativité.

Mise en pratique des connaissances théoriques pendant la phase de conception

Au cours de la phase de conception, les participants sont répartis en équipes pluridisciplinaires (par exemple, urbanistes, défenseurs des personnes en situation de handicap, experts en environnement et représentants d's communautaires). Chaque équipe reçoit un plan du Vrijbroekpark, situé en Belgique, et est chargée de repenser l'espace afin d'en améliorer l'accessibilité et l'inclusivité.

Les concepts théoriques abordés dans le module, tels que les sept principes de la conception universelle (Connell et al., 1997), le modèle social du handicap (Oliver, 1996) et la mobilité durable (Banister, 2008), sont directement mis en pratique. Par exemple :

- L'« utilisation équitable » est prise en compte par l'ajout de rampes et de chemins tactiles.
- La flexibilité d'utilisation se traduit par la création de zones sensorielles destinées aux usagers neurodivergents.
- La conception durable est intégrée grâce à des aménagements écologiques tels que des structures de protection solaire et des jardins pluviaux.

Les participants doivent identifier les lacunes en matière d'accessibilité et proposer des améliorations en s'appuyant sur les principes de la conception universelle, par exemple en ajustant la pente des chemins, en ajoutant une signalisation en braille et en créant des zones de calme. Le formateur anime cette phase en posant des défis concrets et en apportant des conseils techniques.

Fonder les décisions sur des connaissances pratiques

Les enseignements tirés de la partie pratique du module — tels que les expériences vécues par les jeunes en situation de handicap (UNICEF, 2013 ; OMS, 2011) et les études de cas réussis (Mueller et al., 2020) — éclairent les décisions de conception. Les équipes sont encouragées à examiner :

- La manière dont leur conception répond aux besoins en matière de mobilité, de perception sensorielle et de cognition.
- Comment les fonctionnalités adaptées aux jeunes favorisent l'inclusion sociale et les interactions intergénérationnelles.
- Comment la durabilité et l'accessibilité peuvent coexister dans l'urbanisme.

Ces considérations garantissent que la simulation reflète les défis et les solutions réels du développement urbain inclusif pour les personnes en situation de handicap.

Préparation de l'exposé et de la présentation

Au cours de la phase de présentation, chaque équipe présente son modèle de parc repensé, en expliquant comment elle a appliqué les principes de l'urbanisme inclusif et répondu aux besoins de la communauté. Cette phase renforce les compétences en communication et la capacité à justifier des choix de conception en s'appuyant sur des connaissances théoriques et pratiques.

Les participants doivent expliquer :

- En quoi leur conception répond aux besoins des usagers présentant des capacités et des handicaps variés.
- Quels compromis ont été faits entre créativité et fonctionnalité.
- En quoi leurs rôles ont influencé le résultat final.

Le formateur joue le rôle de « conseiller municipal » et pose des questions approfondies pour évaluer la compréhension et encourager la réflexion.

Ressources : (Liste des supports destinés aux participants et aux formateurs)

- Glossaire, à la page suivante
- Bibliographie, incluse à la fin de ce document
- Liens vers les sections pertinentes du [portfolio numérique](#) ACT4DYS
- Fiches d'activités pour les exercices de mise en situation.
- Grille d'évaluation.
- Instructions à l'intention des animateurs jeunesse/formateurs sur la manière d'utiliser le contenu du module et de mener à bien le scénario (voir le « Guide du formateur » d'une page situé juste après les supports de lecture).
- Lectures complémentaires, vidéos, podcasts ou liens :

Podcasts

[Podcast « Inclusive Designers »](#) – « Les tenants et aboutissants d'un bon aménagement urbain ». Une analyse approfondie des meilleures pratiques en matière d'aménagement urbain inclusif, avec les experts Meg O'Connell et Steve Wright. Les thèmes abordés comprennent l'accessibilité dans les espaces publics, la mobilité inclusive et la conception sans travaux de réaménagement.

[Construire des villes arabes inclusives](#) – Institut arabe de développement urbain. Un podcast de type webinar explorant la manière dont l'accessibilité universelle est intégrée dans l'urbanisme des villes arabes. Comprend des études de cas et des outils tels que le système « Sahl » et le référentiel LEED.

Cours et vidéos

[Planification pour la conception universelle – Cours Planetizen](#). Un cours vidéo structuré présentant les principes de la conception universelle, sa distinction par rapport à la conformité à l'ADA, ainsi que des études de cas concrets (par exemple, le Portland Transit Mall ou Londres).

Documents de lecture

[Conception universelle : un guide pour les architectes et les concepteurs – UGREEN](#). Un guide complet sur la mise en œuvre de la conception universelle en architecture et en urbanisme, axé sur le bien-être de la communauté et l'inclusion sociale.

[Dépliants de l'EDF sur les personnes en situation de handicap et les ODD](#).

Disponibles en version facile à lire pour les personnes en situation de handicap intellectuel et dans toutes les langues de l'UE. Également une vidéo en langue des signes internationale.

« Script du formateur » d'une page

Lancement (2 min) :

« Bonjour à tous ! Aujourd'hui, nous allons améliorer un parc pour le rendre plus inclusif, en particulier pour les jeunes en situation de handicap. Voici un petit questionnaire préalable ; cela nous aidera à voir ce qui a changé par la suite. »

Brève introduction à la conception universelle (5 à 7 min) :

Conception universelle = des espaces faciles à utiliser dès le départ pour le plus grand nombre : parcours clairs, accès sans marches, informations tactiles/visuelles, zones calmes. Il s'agit de dignité, de sécurité et de participation

Briefing de l'équipe (1 min) :

« Vous allez endosser les rôles d'urbaniste, de défenseur des personnes en situation de handicap, de représentant de la communauté et d'expert en environnement. Prenez des décisions rapides et élaborer un modèle simple. »

Consignes pour le Design Sprint (à donner toutes les 5 à 10 min) :

« Proposez-moi une solution pour faciliter l'accès à cet endroit à une personne en fauteuil roulant. »

« Ajoutez un espace adapté aux personnes ayant des troubles sensoriels. »

« Comment une personne malvoyante trouvera-t-elle les toilettes ? » / « Où se trouvent l'ombre et l'aire de repos ? »

Présentations (3 min par équipe) + évaluation conviviale :

« Je noterai la créativité, la fonctionnalité, l'inclusivité, la durabilité et l'adéquation avec la communauté, en quelques mots. »

Conclusion (5 min) :

« Citez une idée de conception universelle que vous allez mettre en pratique au travail la semaine prochaine. »

→ Publiez le lien vers le questionnaire ou le QR code.

« Merci ! Vos commentaires nous aident à améliorer ce programme de formation. »

Que faire si vous organisez l'enquête en ligne

- Conservez le même déroulement. Utilisez des salles de discussion pour les équipes.
- Recueillez des preuves à l'aide d'un formulaire de présence partagé et de captures d'écran.
- Utilisez des tableaux blancs numériques (Miro, Jamboard, PPT) pour la carte.
- Continuez à réaliser des enquêtes avant et après la session, ainsi qu'un bref débriefing

Références :

Banister, D. (2008). *Le paradigme de la mobilité durable*. *Transport Policy*, 15(2), 73–80. <https://doi.org/10.1016/j.tranpol.2007.10.005>

Bringolf, J. (2011). *Obstacles à la conception universelle dans le logement*. *Urban Policy and Research*, 29(3), 275–292. <https://doi.org/10.1080/08111146.2011.578110>

Connell, B. R., Jones, M., Mace, R., Mueller, J., Mullick, A., Ostroff, E., ... & Vanderheiden, G. (1997). *Les principes de la conception universelle*. Centre pour la conception universelle, Université d'État de Caroline du Nord.

Mace, R. (1998). *La conception universelle dans le logement*. *Assistive Technology*, 10(1), 21–28.

Malone, K. (2002). *La vie de rue : jeunesse, culture et usages concurrents de l'espace public*. *Environment and Urbanization*, 14(2), 157–168. <https://doi.org/10.1177/095624780201400213>

Mueller, N., Rojas-Rueda, D., Khreis, H., Cirach, M., Andrés, D., Ballester, J., & Nieuwenhuijsen, M. J. (2020). *Repenser l'aménagement urbain des villes pour la santé : le modèle du « superbloc »*. *Environment International*, 134, 105132. <https://doi.org/10.1016/j.envint.2019.105132>

Oliver, M. (1996). *Comprendre le handicap : de la théorie à la pratique*. Macmillan.

Steinfeld, E., & Maisel, J. (2012). *Conception universelle : créer des environnements inclusifs*. Wiley.

UNICEF. (2013). *La situation des enfants dans le monde 2013 : les enfants en situation de handicap*. <https://www.unicef.org/reports/state-worlds-children-2013>

Nations Unies. (2006). *Convention relative aux droits des personnes handicapées*. <https://www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprot-e.pdf>

Nations Unies. (2015). *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*. <https://sdgs.un.org/2030agenda>

Organisation mondiale de la Santé (OMS). (2011). *Rapport mondial sur le handicap*. <https://www.who.int/publications/i/item/9789241564182>.

Module 1 – ÉLABORATION DE SCÉNARIOS

INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES

Participants : 15 animateurs jeunesse

Appel à participants : [rédigez un appel à participants en vous inspirant de ce formulaire d'INSCRIPTION ET DE CONSENTEMENT](#)

Objectif de la session :

Concevoir, en équipes, un exercice basé sur un scénario visant à imaginer et à modéliser physiquement un espace urbain accessible, en appliquant les principes de conception universelle afin de garantir que cet espace soit inclusif pour tous, en particulier pour les personnes en situation de handicap.

Déroulement étape par étape :

1. Introduction et briefing (15 minutes)

- **Objectif** : présenter aux participants le concept de conception universelle et son importance dans l'urbanisme (dans la présentation PowerPoint : utiliser le contenu du document ACT4DYS_WP3_ThematicModuleContent_1).
- **Rôle du formateur** : Donner un bref aperçu des principes de la conception universelle, en soulignant l'importance de rendre les espaces accessibles aux personnes présentant divers handicaps.
 - Expliquer le concept de « conception pour tous » : comment les espaces doivent pouvoir être utilisés par tous, indépendamment de l'âge, des capacités, du handicap ou du milieu social.
 - Montrer des exemples d'espaces urbains qui intègrent avec succès la conception universelle (par exemple, des rampes d'accès, des chemins tactiles, une signalisation).
- **Élément ludique** : Suscitez l'enthousiasme en expliquant que les participants seront évalués sur leur créativité, la fonctionnalité de leur projet et son caractère inclusif.
- **Question préalable à l'activité** : Demandez aux participants de réfléchir aux espaces publics qu'ils ont visités : quels éléments les rendaient accessibles ou non ?

2. Constitution des équipes et répartition des rôles (5 minutes)

- **Objectif** : Former des équipes et attribuer les rôles.
- **Rôle de l'animateur** : Veiller à ce que chaque équipe dispose d'un bon mélange de compétences et de points de vue (par exemple, un urbaniste travaillant avec un expert en environnement et un défenseur des personnes en situation de handicap).
- **Préparation** : Chaque équipe reçoit un ensemble de supports et une carte ou un plan de base de l'espace qu'elle va réaménager (voir ci-dessous).

3. Phase de conception (30 à 40 minutes)

- **Objectif** : Vrijbroekpark 2.0 – Améliorons-le !

- **Répartition des tâches :**
- Urbanistes :
 - Repensez l'agencement du parc afin de réduire la distance à parcourir à pied pour rejoindre les zones clés.
 - Ajouter des aires de repos ombragées tous les 100 mètres.
- Défenseurs des personnes en situation de handicap :
 - Améliorer les parcours en pavés tactiles, veiller à ce que toutes les entrées soient équipées d'une signalisation audiovisuelle.
 - Mettre en place des zones de transition sensorielles calmes pour les usagers neurodivergents à proximité des aires de jeux bruyantes.
- Représentants de la communauté :
 - Intégrer des zones de rencontre telles que des aires de pique-nique ou des bancs dédiés aux contes.
 - Proposer des aménagements favorisant les rencontres intergénérationnelles et l'inclusion culturelle.
- Experts en environnement :
 - Ajouter des aménagements écologiques tels que des jardins pluviaux, des structures d'ombrage solaires et des plantes indigènes qui soient à la fois sûres et stimulantes sur le plan sensoriel.
 - Recommander des sièges durables fabriqués à partir de matériaux recyclés.

Instructions de la mission :

- Corrections sur le plan : Utilisez le [plan fourni du Vrijbroekpark](#).

Capture d'écran ci-dessous :

- Identifier les lacunes : repérez les zones manquant d'accessibilité, d'ombre, de sièges favorisant les interactions sociales ou de signalétique.
- Proposer des améliorations : Esquissez ou modélisez :
 - des largeurs et des pentes de chemins améliorées.
 - Des zones sensorielles (textures, panneaux, senteurs).
 - Des éléments écologiques intégrés aux sièges accessibles ou aux aires de jeux.
 - Une signalétique en creux avec des étiquettes en braille, audio et multilingues.

- **Rôle de l'animateur : Circuler parmi les équipes pour les guider et leur proposer des défis. Exemples :**

- « L'espace doit être adapté aux sens. Pouvez-vous créer un espace qui atténue le bruit pour les visiteurs autistes ? »
- « Pouvez-vous intégrer un élément permettant aux personnes malvoyantes de s'orienter plus facilement ? »
- « Vous disposez de 10 minutes pour ajouter une rampe d'accès pour fauteuils roulants. Où la placeriez-vous ? »
- « Ce parc doit être durable. Comment pouvez-vous vous assurer qu'il comporte des éléments respectueux de l'environnement ? »

Fournissez des conseils supplémentaires et des informations techniques si nécessaire (par exemple, les dimensions requises pour l'accessibilité).

Conseil à l'animateur : utilisez un « minuteur » pour renforcer le sentiment d'urgence et simuler la pression du monde réel.

4. Exposé et présentation (15 minutes)

- **Objectif :** chaque équipe présente sa maquette au groupe et explique comment elle a intégré les principes de conception universelle.
- **Décomposition de la tâche :**
 - Chaque équipe dispose de 3 minutes pour présenter sa conception, en mettant en avant les principales caractéristiques d'accessibilité, la durabilité et la manière dont les besoins de la communauté ont été pris en compte.
 - Elle doit justifier ses choix concernant les rampes d'accès, les chemins tactiles, les sièges et les espaces sensoriels.
- **Rôle de l'animateur :** Jouer le rôle de « conseiller municipal » ou de « commission d'urbanisme » en posant des questions sur des caractéristiques spécifiques. Par exemple :
 - « En quoi cette conception facilite-t-elle la vie des personnes à mobilité réduite ? »
 - « Quelles mesures avez-vous prises pour les personnes en situation de handicap visuel ? »
 - « Expliquez en quoi votre projet favorise un sentiment de communauté et de sécurité. »
- **Retour d'expérience entre pairs :** Permettez aux autres équipes de poser des questions ou de faire part de leurs commentaires, afin de renforcer l'esprit de collaboration inhérent à l'urbanisme.

5. Évaluation et notation (10 minutes)

- **Objectif :** les équipes reçoivent des retours sur leur projet en fonction de la créativité, de la fonctionnalité et du respect des principes de conception universelle.
- **Rôle de l'animateur :** Évaluer les projets et formuler des commentaires sur :
 - Créativité : L'équipe a-t-elle fait preuve d'originalité pour concevoir un espace unique et attrayant ?
 - Fonctionnalité : la conception est-elle réaliste et répond-elle à tous les besoins en matière d'accessibilité ?
 - Inclusivité : dans quelle mesure la conception a-t-elle pris en compte les personnes de toutes capacités ?

Utilisez une grille d'évaluation pour noter chaque équipe en fonction de critères spécifiques (par exemple, qualité de la conception, accessibilité, durabilité, implication de la communauté).

- **Élément ludique :** les équipes reçoivent des points pour leur créativité, la fonctionnalité et l'inclusivité de leur projet. L'équipe ayant obtenu le meilleur score remporte la victoire, mais toutes les équipes doivent être félicitées pour leurs contributions et leur créativité.

6. Débriefing et réflexion (15 minutes)

- **Objectif :** Mener une réflexion sur le processus et les enseignements tirés.
- **Rôle de l'animateur :** animer une discussion sur l'importance de la conception universelle et sur la manière dont elle peut être appliquée dans l'urbanisme concret.
 - Quels défis les équipes ont-elles rencontrés pour garantir l'accessibilité ?
 - Comment ont-elles concilié créativité et aspect pratique ?
 - En quoi leurs rôles ont-ils influencé la conception finale ?

- **Bilan des connaissances :** Demandez aux participants d'expliquer comment ils appliqueraient les principes de conception universelle dans leurs propres communautés ou dans leur futur travail auprès des jeunes.

Réflexions finales sur la formation des animateurs jeunesse :

Cette approche pratique, basée sur des jeux de rôle, permet aux animateurs jeunesse de se familiariser avec les complexités de l'urbanisme, notamment la nécessité de l'inclusion et de l'accessibilité. En participant activement à la création d'un espace urbain, ils seront mieux à même de comprendre ces concepts et de les transmettre à d'autres.

Cette structure favorise également le travail d'équipe, la résolution de problèmes et la réflexion critique, autant de compétences précieuses pour les animateurs de jeunesse lorsqu'ils interagissent avec les jeunes et les communautés dans le cadre de leur travail.

Module 1 – RESSOURCES : ACTIVITÉS

Fiche d'activité n° 1 : Rôle de « défenseur des personnes en situation de handicap » – Scénario 1

Titre du module/scénario : Scénario 1 : Comprendre l'environnement urbain – Mise en œuvre de la conception universelle

Rôle attribué : défenseur des personnes en situation de handicap

Objectif de l'activité : En tant que défenseur des personnes en situation de handicap, votre objectif est de veiller à ce que la proposition de votre équipe concernant l'environnement urbain simulé soit aussi inclusive et accessible que possible, en mettant l'accent sur les besoins des jeunes en situation de handicap. Vous devrez identifier les obstacles et proposer des solutions fondées sur les principes de la conception universelle.

Instructions :

1. **Lisez attentivement le scénario :** Lisez attentivement la description de l'environnement urbain présentée dans ce scénario. Portez une attention particulière aux éléments d'infrastructure, aux transports et aux espaces publics.
2. **Identifiez les obstacles à l'accessibilité :** Servez-vous de la description de l'environnement et de votre compréhension des difficultés de mobilité et d'accès rencontrées par les personnes en situation de handicap. Identifiez au moins trois obstacles spécifiques susceptibles d'empêcher la pleine participation des jeunes en situation de handicap dans cet environnement. Tenez compte des différents types de handicaps (par exemple, mobilité réduite, déficience visuelle, déficience auditive).

Questions pour guider votre réflexion : Comment une personne en fauteuil roulant se déplace-t-elle dans cette rue ? Une personne aveugle peut-elle traverser ce parc en toute sécurité ? Les transports en commun sont-ils accessibles à tous ?

3. **Proposer des solutions de conception universelle :** pour chaque obstacle que vous avez identifié, proposez une ou plusieurs solutions concrètes en vous appuyant sur les principes de la conception universelle. La conception universelle vise à créer des environnements utilisables par tous, dans la mesure du possible, sans nécessiter d'adaptation ni de conception spécialisée.

◦Exemple : si vous avez identifié des escaliers comme un obstacle, une solution de conception universelle pourrait être l'installation d'une rampe présentant une pente appropriée et équipée de mains courantes.

4. **Collaborez avec votre équipe :** discutez de vos conclusions et de vos propositions avec les autres membres de votre équipe (urbanistes, représentants de la communauté, experts en environnement). Expliquez l'importance de l'accessibilité et de l'inclusion, et comment

vos solutions s'intègrent dans leur conception globale. Veillez à ce que la proposition finale de l'équipe reflète une prise en compte rigoureuse de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

5. Préparez votre contribution en vue de la présentation : soyez prêt à expliquer aux évaluateurs en quoi la proposition de votre équipe répond aux besoins des jeunes en situation de handicap et comment elle intègre les principes de la conception universelle. Mettez en avant les solutions clés que vous avez défendues dans le cadre de votre rôle.

Ressources supplémentaires :

Consultez les sections pertinentes du portfolio numérique interactif, qui contient des études de cas et des bonnes pratiques en matière de développement urbain inclusif.

Espace pour les notes et les idées :

Fiche d'activité n° 2 : « Identifier les obstacles et les solutions inclusives dans les environnements de travail urbains »

Titre du module/scénario : Scénario 1 : Comprendre l'environnement urbain – Mise en œuvre de la conception universelle

Rôle attribué : exercice collaboratif

Objectif de l'activité : Appliquer les principes de la conception universelle à des contextes de travail réels ou familiers en identifiant de manière collaborative les obstacles à l'accessibilité et en proposant des solutions inclusives et durables à l'aide d'un [tableau Padlet](#).

Instructions :

1. Pensez à votre lieu de travail actuel ou à un lieu de travail que vous connaissez bien.
2. Identifiez au moins un obstacle à l'accessibilité susceptible d'affecter la participation au travail.
3. Publiez votre contribution dans la colonne appropriée :

Obstacles physiques

Obstacles numériques

Obstacles organisationnels

Obstacles liés aux attitudes

4. Pour chaque barrière, proposez une solution inclusive, conforme aux principes de la conception universelle.

Ressources supplémentaires :

Exemples (modèle de contribution)

Obstacle (attitudinal) : supposer que demander de la flexibilité est synonyme de manque d'engagement.

Solution inclusive : promouvoir le travail flexible comme une option standard pour tous et l'intégrer dans les politiques de l'organisation et la communication interne.

Obstacle (numérique) : plateformes internes sans sous-titres ni formats accessibles.

Solution inclusive : garantir par défaut l'accessibilité des outils numériques (sous-titres, compatibilité avec les lecteurs d'écran, mise en page claire).

Espace pour les notes et les idées :



Module 1 - RESSOURCES : GRILLE D'ÉVALUATION

Grille d'évaluation du scénario 1 : Comprendre l'environnement urbain – Mise en œuvre de la conception universelle

Critères	5 - Exemplaire	4 - Compétent	3 - Satisfaisant	2 - À améliorer	1 - Insatisfaisant
Évaluer les principes de conception universelle	Évalue de manière approfondie et pertinente tous les principes de la conception universelle, en expliquant clairement leur efficacité pour promouvoir l'accessibilité et l'inclusivité dans les espaces urbains.	Évalue clairement la plupart des principes, en expliquant leur rôle dans la promotion de l'accessibilité et de l'inclusivité, avec quelques omissions mineures.	Fournit une évaluation sommaire des principes de conception universelle, avec une compréhension partielle de leur efficacité.	Évaluation limitée des principes ; les explications sont vagues ou incomplètes en ce qui concerne l'accessibilité et l'inclusivité.	Ne procède à aucune évaluation des principes de conception universelle ou les explications sont inexactes ou absentes.
Analyse d'études de cas sur la conception inclusive	Analyse en profondeur plusieurs études de cas, en évaluant efficacement les applications concrètes et les impacts sur diverses populations, avec un esprit critique affûté.	Analyse des études de cas avec une bonne compréhension des applications et de l'impact, bien que certains détails ou certaines populations puissent être insuffisamment explorés.	Propose une analyse générale d'études de cas, abordant les applications et les répercussions sans aller en profondeur.	Fournit une analyse minimale ou superficielle, avec peu de liens avec les applications concrètes ou les répercussions sur la population.	N'analyse pas les études de cas, ou l'analyse est hors de propos ou incorrecte.
Appliquer des	Propose de manière créative et	Propose des solutions pratiques	Suggère certaines stratégies	Les propositions sont vagues,	Ne propose pas de solutions ou



stratégies de conception universelle aux environnements d'urbaine	efficace des solutions détaillées et réalisables intégrant les concepts de conception universelle de l' , garantissant un accès équitable à tous les usagers urbains.	utilisant les concepts de conception universelle qui garantissent globalement un accès équitable à l' , avec quelques lacunes mineures.	pour appliquer la conception universelle, mais les solutions peuvent manquer de détails s ou de faisabilité totale.	peu pratiques ou ne s'alignent que partiellement sur les concepts de conception e universelle.	présente des propositions qui ne reflètent pas les principes de la conception universelle de l' .
Évaluer de manière critique les défis en matière d'accessibilité	Identifie plusieurs obstacles importants dans les environnements urbains et propose des recommandations innovantes et bien argumentées pour des améliorations fondées sur la conception universelle.	Identifie les principaux obstacles et formule des recommandations pertinentes pour des améliorations en s'appuyant sur les principes de la conception universelle.	Reconnaît certains défis en matière d'accessibilité et suggère des améliorations de base, mais manque de profondeur ou d'évaluation critique.	Identifie quelques obstacles, mais les recommandations d'amélioration sont limitées ou peu claires.	Ne parvient pas à identifier les obstacles ; les recommandations font défaut ou ne sont pas pertinentes.

Module 1 - RESSOURCES : GLOSSAIRE

Accessibilité : Conception de produits, d'appareils, de services ou d'environnements de manière à ce qu'ils puissent être utilisés par des personnes présentant un large éventail de capacités et de handicaps.

Technologie d'assistance : outils ou appareils qui aident les personnes en situation de handicap à accomplir des tâches qui leur seraient autrement difficiles, voire impossibles (par exemple, les lecteurs d'écran, les appareils auditifs, les aides à la mobilité).

Braille : Système d'écriture tactile utilisé par les personnes malvoyantes. Il se compose de points en relief disposés en cellules.

Engagement communautaire : processus consistant à travailler en collaboration avec les membres d'une communauté pour traiter les problèmes qui ont un impact sur leur bien-être et leur environnement.

Défenseur des droits des personnes en situation de handicap : personne qui soutient et promeut les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société.

Conception inclusive : approche de conception qui prend en compte toute la diversité humaine, notamment les capacités, la langue, la culture, le genre et l'âge, tout au long du processus de conception.

Espace intergénérationnel : Espaces urbains ou communautaires conçus pour être accueillants et fonctionnels pour les personnes de tous âges, favorisant les interactions entre les générations.

Zone de calme/sensorielle : zones désignées dans les espaces publics qui réduisent les stimuli sensoriels (par exemple, le bruit, la lumière, la foule) afin de répondre aux besoins des personnes présentant une sensibilité sensorielle, telles que celles atteintes d'autisme.

Modèle social du handicap : Cadre conceptuel qui considère le handicap comme le résultat de barrières sociétales et environnementales plutôt que comme une déficience individuelle.

Transports durables : systèmes de transport respectueux de l'environnement, économiquement viables et socialement inclusifs, favorisant l'accessibilité et réduisant les émissions.

Revêtement tactile : Indicateurs au sol texturés utilisés pour aider les piétons malvoyants à se déplacer en toute sécurité dans les espaces publics.

Conception universelle (CU) : philosophie de conception visant à rendre les environnements accessibles à tous, dans toute la mesure du possible, sans nécessiter d'adaptation ni de conception spécialisée.

Urbanisme : processus technique et politique consistant à concevoir et à réglementer l'utilisation des espaces urbains, notamment les infrastructures, les transports et les espaces publics.

Conception centrée sur l'utilisateur : processus de conception qui donne la priorité aux besoins, aux préférences et aux contraintes des utilisateurs finaux à chaque étape du développement.

Espaces adaptés aux jeunes : environnements urbains sûrs, accessibles et inclusifs pour les jeunes, favorisant leur développement, leur participation et leur bien-être.